SELF-DEFENSE SYSTEMA CHARENTE

- Informations - 2026 / 2027 -

Inscription - Le club accueille les pratiquants à partir de 16 ans

Remettre au professeur :

- ☐ Le bulletin d'adhésion au club
- ☐ Le règlement de l'adhésion & de la licence (voir ci-dessous)
- ☐ La demande de licence fournie sur place par l'enseignant
- ☐ L'attestation sur l'honneur pour les mineurs

NB : le club peut vous faire une attestation de versement de la cotisation (pour les comités d'entreprise, aide sociale, etc.). La demander au professeur.

Tarifs pour l'année 2026-2027

114 € par adhérent (dont 39 € de licence Fédération Française de Karaté)

2 cours de découverte sans engagement sont proposés pour les débutants.

-:-

Vous pouvez payer :

- Par chèque au nom de SELF-DEFENSE SYSTEMA CHARENTE (possibilité de payer en 2 fois = 1 chèque de 57 € encaissé à l'inscription, le second de 57 € le mois suivant)
- EN ESPÈCES
- Par virement sur le compte du club : IBAN FR76 1558 9165 1206 0582 4694 022 BIC CMBRFRIBXXX
- Sur helloasso : https://www.helloasso.com/associations/self-defense-systema-charente

Horaires des cours et lieux d'entraînement

Jours	Horaires	Lieux
Mardi	18H00 à 20H00	Salle des Isgles
Vendredi	17H30 à 19H15	Salle des Isgles

Salle des Isgles = place de l'Abbé Noir de Chazournes 16470 Saint Michel (derrière l'église)

SELF-DEFENSE SYSTEMA CHARENTE

Association loi 1901 déclarée à la préfecture de la Charente n° W161010414

Club affilié à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées sous le n°0160636

Siège social : 21 rue des Saugets 16470 SAINT MICHEL

Contacts = Laurent Ratat 06 35 79 58 75